

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
10	10	8

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TIGEAUX**

Séance du vendredi 30 septembre 2016

Le trente septembre deux mil seize, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Danielle POIRSON, Maire.

Date de la convocation
26 septembre 2016

Date d'affichage
6 octobre 2016

Étaient présents : Francis POISSON, Alain LEGRAND, Adjoint, Michel PERRIN, Jean-Luc TANGRE, Joël TOURTE, Conseillers municipaux.

Absents excusés : Catherine GSCHWIND, qui avait donné pouvoir à Danielle POIRSON, Christine LE FOLL qui avait donné pouvoir à Alain LEGRAND, Aurélie MOYSAN, Michel GONCALVES.

Secrétaire de séance : Francis POISSON.

Objet de la Délibération n°35/2016: Redevance du S.P.A.N.C. (Service Public d'Assainissement non Collectif)

Vu l'article 23 du Règlement du SPANC, adopté par délibération du 22/11/2013, stipulant que le montant des redevances « assainissement non collectif » est fixé par délibération du Conseil Municipal et que ce montant peut être révisé chaque année par délibération du Conseil Municipal,

Vu la délibération du 22/11/2013 par laquelle le Conseil Municipal avait fixé la redevance assainissement non collectif, selon la nature des opérations de contrôle, pour l'année 2014,

Et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Décide** : de réviser le montant de la redevance pour chaque nature des opérations de contrôle selon les barèmes fixés dans le tableau joint à la présente délibération.

PRESTATION	ARTICLE	PRIX € HT	PRIX € TTC TVA (10 %)
Contrôle de Conception d'une installation d'assainissement.	Article 11	90,00 €	99,00 €
Deuxième contrôle de conception suite à un avis défavorable ou un dossier incomplet.		50,00 €	55,00 €
Contrôle d'Exécution d'une installation d'assainissement.	Article 13	160,00 €	176,00 €
Deuxième contrôle d'exécution suite à un avis défavorable.		115,00 €	126,5 €

Contrôle de Conformité en cas de cession immobilière : pour une habitation	Article 16	160,00 €	176,00 €
Contrôle de Conformité en cas de cession immobilière : pour un établissement industriel, activité, etc.		280,00 €	308,00 €
Contrôle périodique de bon fonctionnement : pour une habitation	Article 18	105,00 €	115,50 €
Contrôle périodique de bon fonctionnement : pour un établissement industriel, activité, etc.		175,00 €	192,50 €
Réalisation d'un sondage pédologique lors d'un contrôle		25,00 €	27,50 €

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-préfecture et
publication et notification



Le Maire,

Danielle POIRSON

